

Délibération n°2024-05-32

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Projet de voie verte Ussel - La Courtine : procédure de fermeture administrative et transfert de gestion

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Gilles Barbe** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Le président explique qu'au conseil du 11 juillet dernier, les élus communautaires ont été informés de la demande de lancement de la procédure de fermeture administrative pour la voie verte Ussel – La Courtine.

Après échange avec la SNCF réseau, certaines formulations ne convenaient pas dans la délibération.

Il est proposé des reformulations qui n'impactent pas le fonds de la décision qui a été prise.

Pour rappel, le projet d'aménagement d'une voie verte entre Ussel et La Courtine est en réflexion sur la voie ferrée SNCF 712 000. Pour ce faire, des discussions ont été menées avec la SNCF depuis 2021, afin de produire le dossier de fermeture administrative. C'est chose faite depuis juillet 2024. La suite des étapes peut être entreprise.

A ce stade, Haute-Corrèze Communauté doit confirmer son intention d'aménager une voie verte sur l'emprise de cette ancienne voie ferrée, afin de lancer la procédure de fermeture administrative qui dure entre 18 à 24 mois en moyenne.

Une étude de faisabilité de ce projet a été commandée auprès du cabinet Dejante. Le rendu de cette étude est prévu en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de fermeture administrative de la voie SNCF 712 000 entre les gares d'Ussel et de La Courtine, en voie pour déplacements non motorisés ;
- **APPROUVE** son intention d'accepter le transfert de gestion avec SNCF Réseau ;
- **AUTORISE** le Président à négocier avec la SNCF.

A la majorité	
Votants	72
Pour	71
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier

